

Monsieur Hervé Féron attire l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur sur les centres d'accueil pour demandeurs d'asile et les crédits alloués aux actions d'intégration des réfugiés.

En effet, le budget de l'action n°15 du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » vise à accompagner les étrangers ayant obtenu le statut de réfugié. Il baissera de 0,3 millions d'euros en 2013 par rapport à 2012, dans un cadre contraint des finances publiques.

Or, l'un des objectifs du Gouvernement est d'améliorer la fluidité, le taux de rotation des places dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), en en faisant sortir les déboutés mais aussi les réfugiés, qui, faute de structures d'accueil, demeurent en CADA même après instruction de leur dossier. Il faut rappeler également que les crédits destinés aux centres provisoires d'hébergement des réfugiés passeront de 12,5 à 12,2 millions d'euros en 2013. La conjoncture rend donc difficile la réalisation de cet objectif.

Ainsi, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre dans les prochaines années pour favoriser un hébergement pérenne et partagé pour les réfugiés.